

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet d'aménagement chemin Rabiac Estagnol - Antibes

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ERILIA

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jean-Luc BONDON

RCS / SIRET

05816700015

Forme juridique

Société Anonyme SA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39/ Opération d'aménagement supérieure à 10 000 m ² et inférieure à 40 000 m ² et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 hectares	Réalisation de 12 029,8 m ² de SDP (170 logements + commerces + locaux d'activités) sur un terrain de 0,75 Ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Projet de création de logements et de surfaces d'activités (commerces + locaux d'activités):

- Création de 170 logements (10 074,76 m²) du T1 au T4 dont 52 logements Locatifs Sociaux, 56 logements en Accession Sociale et 62 en Accession Libre

- Création de 1955,04 m² de SDP dédiée au commerce ;

Le projet prévoit la création de places de parkings souterrains.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de permettre la réalisation de logements dont des Logements Locatifs Sociaux. Il s'agit aussi de réinvestir un site inoccupé qui a servi de "décharge publique" durant plusieurs mois. Aujourd'hui le site est nettoyé et sécurisé et le projet prévoit la création d'un nouveau pôle de vie au sein d'un espace urbain constitué. La végétalisation des espaces libres et l'intégration des nouvelles constructions dans leur environnement proche sont une composante majeure du projet tout comme l'aspect architectural des bâtiments.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La réalisation du projet va engendrer des travaux de terrassement et de construction.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet va accueillir des nouveaux habitants et des services de proximité et s'intègre dans un secteur déjà urbanisé.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de Construire
(projet non soumis au défrichement)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise du projet	0,75 Ha
SDP totale Créée	12 029,8 m ²
SDP Logement	10 074,76 m ²
SDP Commerces	1955,04 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Site du projet Chemin Rabiac
Estagnol
Parcelles BD 362, BD 363, BD 364, BD
365, BD 367, BD 371, BD 388, BD 389,
BD 392, BD 393
Antibes 06 600

Coordonnées géographiques¹

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b),
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de
l'annexe à l'article R. 122-2 du
code de l'environnement :

Point de départ :

Point d'arrivée :

Communes traversées :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ? Oui ☐ Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-donnees-environnementales.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Projet situé sur la commune littorale d'Antibes
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	PPBE Nice Côte d'Azur PPBE des grandes infrastructures ESCOTA 2014-2019
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	- Plan de Prévention du Risque Inondations approuvé le 29/12/1998 - Plan de Prévention du Risque Incendies de Forêts approuvé le 17 juin 2009
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le projet se situe dans le Site Inscrit (SI) Bande côtière de Nice à Théoule
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	oui	non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le projet se situe en zone urbaine à environ 2 Km de la ZSC Baie et Cap d'Antibes - îles de Lérins.
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	L'aménagement du site engendrera un besoin en eau potable (installation de nouveaux habitants dans le secteur). Le secteur sera relié au réseau existant. Pour limiter les besoins les aménagements paysagers seront composés d'espèces méditerranéennes.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les bâtiments sont au niveau de sous sol, le projet aura donc des déblais excédentaires au remblais. Cependant le projet recherche dans le cadre de la démarche BDM l'atteinte un équilibre.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet est en zone urbaine et sur un site en majeure partie artificialisé (Serres). Un pré-diagnostic faune-flore joint aux annexes permet de conclure sur le faible enjeu écologique du site.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Zone urbanisable du PLU et emprise déjà artificielle (présence d'habitations et de serres horticoles)
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Le projet engendrera des déplacements liés à la présence d'habitations supplémentaires
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	Le projet est situé en milieu urbain et intégrera des constructions qui n'ont pas vocation à engendrer des nuisances incompatibles avec la zone (commerces, habitats, services). Le site est concerné au nord par une voie de classe 4 dont la largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure est de 30 mètres. Il s'agit du chemin de Rabiac Estagnol.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Eaux usées des futures constructions collectées par le réseau
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Production de déchets par les habitants

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Un cadrage environnemental a été joint aux annexes, il permet d'appréhender les sensibilités du site et notamment les sensibilités paysagères.

Afin d'atténuer les éventuels impacts paysagers, le projet prévoit un traitement paysager qui accompagnera les constructions. Les surfaces libres de toute occupation du sol seront plantées (environ 26 arbres d'espèces locales). Les dalles de couverture des sous-sols seront aménagées en jardins (plantation, dallage, ...). Les plantations seront favorables à l'infiltration des eaux pluviales et à l'intégration des bâtiments dans le paysage de proximité et potentiellement à la reconquête du milieu par la faune locale.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'aménagement du site du Chemin Rabiac Estagnol est un projet qui va permettre de mobiliser du foncier artificialisé pour créer des logements et des commerces en milieu urbain constitué. Par ailleurs, le projet va intégrer des aménagements paysagers importants afin de revégétaliser les espaces laissés libres (espaces verts de pleine terre).

En ce sens, le projet a une incidence positive sur le cadre de vie et la nature en ville.

De plus, le porteur de projet a réalisé un pré-diagnostic faune flore permettant d'évaluer les incidences du futur projet comme étant faibles à nulles.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet
Cadrage environnemental

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Marseille

le

3 mars 2017

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus